

Avis public



CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lot 3 015 821 situé entre le bâtiment sis au 4855 avenue Kensington et le bâtiment sis au 4875 avenue Kensington

Avis public est par la présente donné, que la demande de dérogation mineure (article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1) pour le lot 3 015 821, fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours à partir de ce jour et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser l'aménagement d'une voie d'accès, avec un matériau de revêtement autre que le béton ou le pavé de béton, sur le lot 3 015 821, desservant l'unité de stationnement intérieure située dans le bâtiment institutionnel sis au 4855, avenue Kensington et ce, malgré l'article 571.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui stipule qu'une voie d'accès doivent être recouvertes de béton ou de pavé de béton ayant un indice de réflectance solaire d'au moins 29.

Cette dérogation mineure vise à régulariser une situation existante tout en préservant un arbre public existant.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure du mercredi 24 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021 de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9 ;
- en complétant le formulaire en ligne disponible en cliquant sur le lien suivant : [formulaire en ligne DM Kensington](#).

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

Le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure à sa séance ordinaire du 3 mai 2021, à 19 heures, laquelle sera diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

FAIT à Montréal, ce 23 mars 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate